

**Délégation permanente du
Conseil Municipal à Mr Le Maire**

D-2016/242
Compte-rendu de Monsieur le Maire. Arrêtés relatifs à la gestion de la dette et de la trésorerie pris pendant l'exercice 2015 (information en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'exercice 2015, la Ville de Bordeaux n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer son programme d'investissement 2015.

Par ailleurs, elle a, comme depuis de nombreuses années, eu recours à des lignes de trésorerie pour ajuster au quotidien ses besoins de financement.

N° D'ORDRE	AFFAIRES TRAITÉES	N° ET DATE DE L'ARRETE	OBSERVATIONS
1	Avenant à la convention de réservation de trésorerie n°33-31408205CT7 pour porter le plafond de tirage de 40 000 000 € à 50 000 000 €	n°201506465 du 03 avril 2015	Reçu à la Préfecture de la Gironde le : 07/04/2015
2	Contrat de ligne de trésorerie de 40 M€ conclu auprès d'ARKEA Banque entreprises et institutionnels période juin 2015 - décembre 2015 (renouvellement)	n°201510768 du 05 juin 2015	Reçu à la Préfecture de la Gironde le : 09/06/2015
3	Contrat de ligne de trésorerie de 20 000 000 euros conclu auprès de la Banque Postale (renouvellement)	n°201519330 du 08 octobre 2015	Reçu à la Préfecture de la Gironde le : 15/10/2015
4	Contrat de ligne de trésorerie de 40 000 000 euros conclu auprès d'ARKEA Banque entreprises et institutionnels période décembre 2015 - juin 2016 (renouvellement)	n°201523097 du 4 décembre 2015	Reçu à la Préfecture de la Gironde le : 07/12/2015

Le montant des intérêts et frais réalisés dans le cadre des lignes de trésorerie en 2015 s'est élevé à 0,38 M € avec un taux de financement moyen sur 2015 inférieur à 1%, marge incluse.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE

Là aussi la délibération présente tous les éléments du dossier. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur FLORIAN voulait ajouter quelque chose.

M. FLORIAN

Non, non, Monsieur le Maire. Tout est dans la délibération. Tout apparaît bien d'ailleurs là-dedans, sur tout ce qui relève de l'encours. Tout apparaît bien.

M. LE MAIRE

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Voilà, l'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 18 heures 02